



BILAN DES ACTIONS ET ACTIVITES 2020

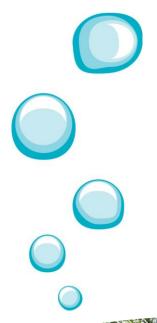






Sommaire

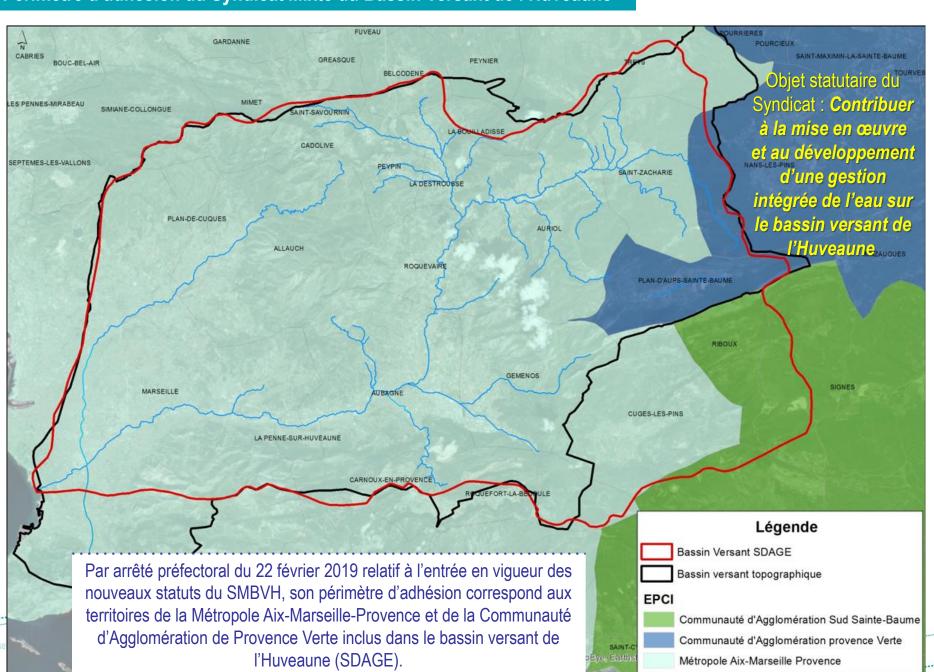
- Fonctionnement et évolutions institutionnelles > Page 3
- Programmes d'actions pluriannuels à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune > Page 14
 - Entretien des cours d'eau et prévention des inondations > Page 22
- - - Ressource en eau > Page 50
 - Information, Sensibilisation, Education, Formation > Page 52



Fonctionnement et évolutions institutionnelles



Périmètre d'adhésion du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

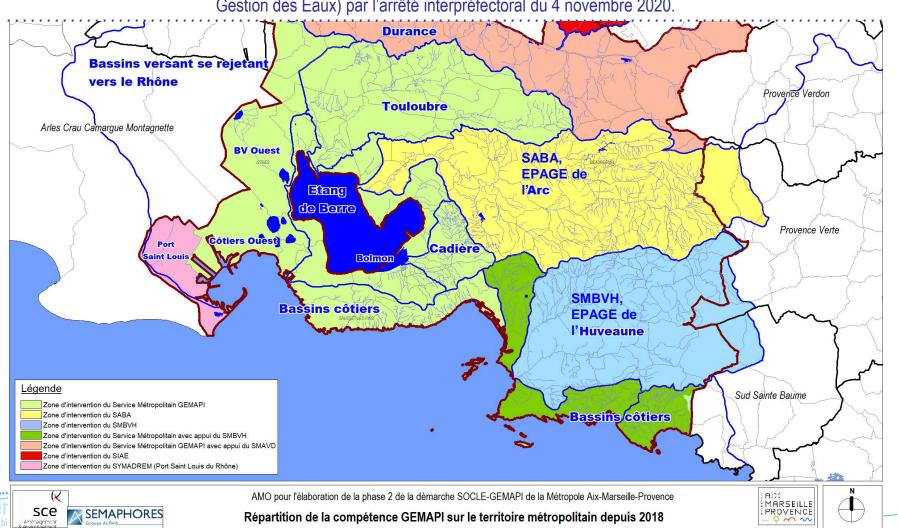


La compétence GEMAPI sur le territoire métropolitain

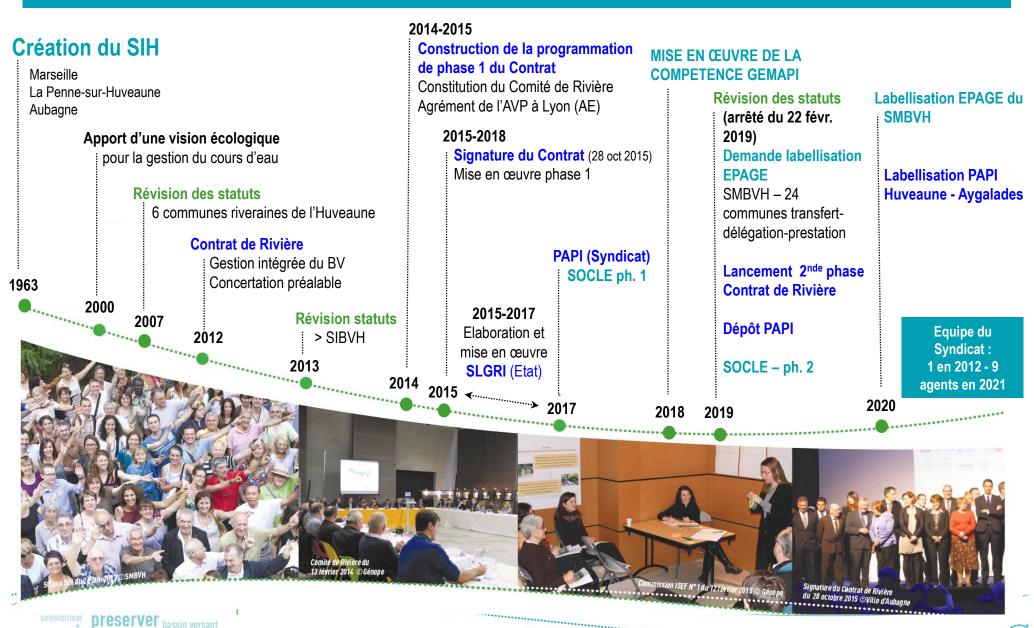
La compétence GEMAPI est entrée en vigueur au 1er janvier 2018, et confiée aux EPCI.

A l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle est exercée soit en régie par un service Métropolitain, soit par des EPAGE, dont le SMBVH.

Après une procédure engagée en 2018, le SMBVH a été labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) par l'arrêté interpréfectoral du 4 novembre 2020.



D'un Syndicat Intercommunal pour la lutte contre les inondations à un établissement de gestion intégrée pour le bassin versant



Statuts, évolutions institutionnelles et SOCLE phase 2

Le Syndicat participe aux démarches métropolitaines et de la Provence Verte liées à la GEMAPI.

Dès 2016, il a été sollicité pour travailler étroitement aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et contribuer à la construction de la démarche SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau) et à sa mise en œuvre. Cette assistance consiste à :

- contribuer à la construction de la phase 2 de la démarche SOCLE de la Métropole,
- participer aux Groupes de Travail et réunions avec les élus.



Bilan 2020

La Directrice du SMBVH y participe à hauteur d'une journée par semaine en moyenne (partenariat encadré par une convention prenant en charge le temps passé) avec les services de la Métropole, notamment au travers du comité de pilotage de la démarche SOCLE.

En parallèle, le SMBVH a poursuivi la mise en œuvre de son **évolution administrative et des modalités de son intervention**, selon 2 cadres distincts :

- cadre statutaire,
- cadre conventionnel (délégation de compétence, prestation de service, quasirégie), établi avec chacun des EPCImembre.

Perspectives 2021

Le grand chantier de 2021 sera la **mise en** œuvre du scenario retenu pour l'organisation de la compétence GEMAPI.



Calendrier de réalisation :

1^{er} trimestre 2021 : choix d'un scénario 2021 : organisation de la compétence autour de ce choix

Productions 2020 dans le cadre de la démarche SOCLE :

Diagnostic, scenarii d'organisation et analyse multicritères. Aide à la décision pour les élus. Propositions de calibrage de la taxe GEMAPI, de doctrine pluvial-GEMAPI, etc.



Pourquoi une reconnaissance en tant qu'EPAGE du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune?

Critères du décret du 20 août 2015 pour une reconnaissance EPAGE :

- cohérence hydrographique,
- capacité technique et financière,
- adéquation entre les missions du Syndicat et son périmètre d'intervention,
- absence de superposition.

- Pour répondre de façon opérationnelle aux enjeux de la GEMAPI et aux besoins d'une gestion intégrée par bassin versant.
- Cette labellisation est nécessaire pour se faire déléguer la compétence.



PRÉFET DU VAR Liberté Égalité Fraternité

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milleux Affaire sulvie par : Christine HERBAUT Tál : 0.48.3.542.65. christine.herbaut@bouches-du-rhone.gouv.fr

> Arrêté inter préfectoral portant transformation en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) et délimitation de son périmètre d'Intervention

> > Le Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet du Var

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.213-12 et l'article R.213-49,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune en date du 22 février 2019,

Vu le dossier de demande de transformation en EPAGE du 23 août 2019,

VU la délibération d'approbation de la transformation en EPAGE du SMBVH de la Métropole Aix-Marseille Provence du 24 octobre 2019,

Vu la délibération d'approbation de la transformation en EPAGE du SMBVH de la Communauté d'Agglomération de la Proyence Verte du 14 novembre 2019.

VU l'avis du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée rendu en séance le 29 novembre 2019 et l'avis favorable du Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée en date du 24 janvier 2020,

VU la délibération n°12 du 14 février 2020 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune confirmant sa transformation en EPAGE « provisoire » suite au courrier du Préfet coordonnateur de bassin,

VU les avis non exprimés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de l'Agglomération Provence Verte après l'avis du Préfet coordonnateur de bassin et donc réputés tacitement favorables,

CONSIDÉRANT que le SMBVH exerce les missions « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dites GEMAPI nécessaires à la labellisation EPAGE et que les statuts actuels sont conformes à l'exercice de ces missions. SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône et du secrétaire général de la préfecture du département du Var,

ARRÊTENT

Article 1

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) est transformé en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) dans les conditions fixées au VII-bis de l'article L.213-12 du code de l'environnement.

Article !

Le périmètre d'intervention est constitué du bassin versant hydrographique de l'Huveaune tel que défini dans les statuts du SMBVH et annexé au présent arrêté.

Article 3

L'EPAGE est chargé, à l'êchelle de son périmètre d'intervention, de la mise en œuvre de la politique « pour la gestion des milleux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) » conformément au dossier de labellisation déposé et selon les modalités précisées par ses statuts et les conventions signées avec ses membres (Métropole Aix-Marseille-Provence et Agglomération Provence Verte).

Article 4

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant les tribunaux administratifs de Marseille et de Toulon dans les deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai de deux mois, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Article 5

La secrétaire générale de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône et le secrétaire général de la préfecture du département du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des Bouches-du-Rhône et du Var et sur le site internet des services de l'État dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

Marseille, le 0 4 NBV. 2020

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

Por le Préfet

Toulon le 2 9 0CT. 2020

Le Préfet du Var

Evence RICHARD

Juliette TRIGNAT

2/4





Missions et modalités d'exercice du SMBVH

THEMATIQUES











Cadre européen

Cadre à l'échelle du bassin

Dispositif de programmation

et de financement porté

(statutairement) par le

SMBVH

Rhône-Méditerranée

Directive Cadre sur l'eau



Comités de Rivière et commissions thématiques Conseils syndicaux SMBVH



Directive Inondation

SLGRI PAPI

Contrat de Rivière

Enjeux locaux

Mise en œuvre opérationnelle

Mode d'intervention

Délégation de compétence





- Opérations d'aménagement de cours d'eau.
- Restauration et réduction du risque inondation.

Transfert de compétences

- Pilotage stratégie bassin versant.
- Programme d'entretien des cours d'eau.
- Études et suivis qualitatifs et quantitatifs.
- Eau et aménagement
- Ressource en eau.

Quasi-régie

- Participation des agents du SMBVH à l'astreinte GEMAPI métropolitaine.
- Contribution technique sur des secteurs hors bassin versant Huveaune.

Gouvernance et fonctionnement du Syndicat

Bilan 2020:

La crise de la Covid-19 a modifié la fréquence des rencontres :

- 2 réunions du bureau et 3 Conseils Syndicaux :
 - > 14 février.
 - > 7 septembre (élection bureau),
 - > 10 décembre.
- suite à l'installation de la nouvelle gouvernance, une réunion entre le **Président et la Directrice** a lieu au minimum chaque semaine sur les points d'ordre général, liés au fonctionnement du Syndicat et aux sujets techniques,
- des rencontres spécifiques avec le Président et les élus ont eu lieu sur les sujets GEMAPI pour les communes d'Auriol (1er décembre), Aubagne (9 novembre), Roquevaire (15 décembre). Marseille (7 janvier),
- plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Vice-président de la Métropole délégué à la GEMAPI,
- plusieurs rencontres et prises de contact ont eu lieu entre les services et les élus d'autres communes, dont Plan-de-Cuques, La Penne-sur-Huveaune, en dehors des échanges techniques courants.





La constitution du Comité Syndical est définie dans le cadre des statuts du SMBVH, entrés en vigueur par **l'arrêté interpréfectoral du 22 février 2019.** Ses membres ont été désignés par la délibération de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020 et la délibération de la Communauté d'Agglomération de Provence Verte n°2020-228 du 24 juillet 2020.

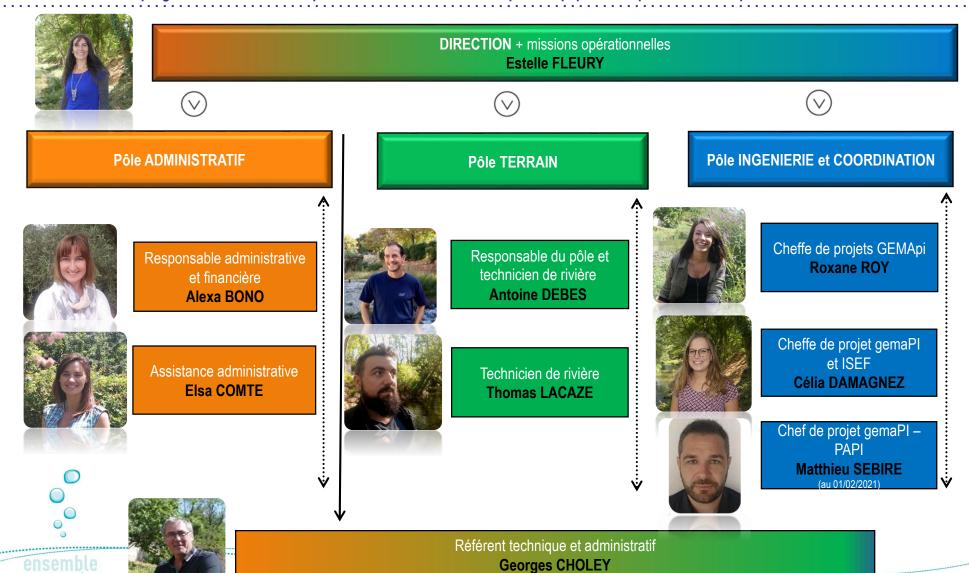
METROPOLE	Collège Métropolitain	Véronique MIQUELLY	Titulaire		
AIX- MARSEILLE- PROVENCE		Didier REAULT	Titulaire		
		Jean-Jacques COULOMB	Titulaire - Président		
		Jean-Pierre GIORGI	Titulaire – Membre du bureau		
		Serge PEROTTINO	Titulaire – Membre du bureau		
		Julien RAVIER	Titulaire		
		Alain ROUSSET	Titulaire		
		Laurent SIMON	Suppléant		
		Lionel DE CALA	Suppléant		
		Jean-Marie LEONARDIS	Suppléant		
		Michel LAN	Suppléant		
	Collège	Didier EL RHARBAYE	Titulaire - Marseille		
	de Proximité Communale	Aïcha SIF Suppléante - Marseille			
Communale		René CONTAT	Titulaire – La Penne-sur-Huveaune		
		Fanny MAUTREF	Suppléante - La Penne-sur-Huveaune		
		Pascal AGOSTINI	Titulaire-Aubagne - 1er vice Président		
		Julie GABRIEL	Suppléante - Aubagne		
		Christian OLLIVIER	Titulaire – Roquevaire - 2nd vice Président		
		Emmanuel GOVERNALE	Suppléant - Roquevaire		
		Laurence BRULEY	Titulaire - Auriol		
		Claude POURCHIER	Suppléant - Auriol		
		Claude FABRE	Titulaire – Saint Zacharie		
		Alfred POLLUS	Suppléant - Saint-Zacharie		
COMMUNAUTE	=	Carine PAILLARD	Titulaire – Plan d'Aups		
D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE		Olivier PAILLARD	Suppléant - Plan d'Aups		
		Olivier ARTUPHEL	Titulaire – Nans-les-Pins - Membre du bureau		
		Karine MEDA	Suppléante – Nans-les-Pins		

Le président du SMBVH, Jean-Jacques COULOMB (Maire de Saint-Zacharie) a été élu le 7 septembre 2020.

Organigramme du SMBVH

Suite à des recrutements et une réorganisation nécessaire, l'organigramme a été actualisé, à l'appui d'une révision des fiches de poste de chaque agent.

Un programme de formation répondant aux besoins identifiés pour l'équipe technique a été mis en place à l'été 2020.



Moyens généraux du SMBVH

Le Syndicat de l'Huveaune est en évolution constante depuis sa création, tant sur le point des effectifs que des moyens techniques. Il s'adapte pour répondre au mieux aux attentes de ses partenaires.

- De nouveaux locaux : un pas de plus a été effectué cette année 2020 avec l'emménagement dans de nouveaux locaux et l'acquisition de mobilier (en partie auprès de la ressourcerie du Pays d'Aubagne et de l'Etoile) et de matériel pour plus d'autonomie fonctionnelle.
- Déploiement de moyens adaptés pour le télétravail et les réunions en visioconférence, avec des postes de travail portables et web cam.
- Parc automobile renforcé de 2 véhicules, portant à 4 les moyens de déplacement, en location avec option d'achat.
- L'effectif s'est renforcé tant sur le pôle administratif que technique pour atteindre 8 agents. Un effectif à 60% féminin.
- Une forte représentation pour la filière technique avec 6 agents et 2 pour la filière administrative.
- Encadrement de stagiaires : la transmission tient une place importante au Syndicat et malgré le contexte sanitaire et la charge de travail des agents, le choix a été fait de maintenir l'accueil de 2 stagiaires.

Bilan 2020

- Changements de locaux : déménagement des locaux du CT4, aménagement et évolution du fonctionnement (indépendances partielles vis-à-vis du CT4).
- Acquisition de **mobilier**.
- Nouveaux véhicules.
- Migration logiciel comptable.
- Acquisition de matériel informatique.
- Équipement en matériel informatique et développement du **télétravail**.
- Recrutement d'un **ingénieur** sur le volet hydraulique début 2021.



Virus, télétravail et adaptations

L'année 2020 a été marquée par de profondes modifications dans nos modalités de travail : 2 confinements, développement du télétravail, pendant et en dehors de ces périodes de confinement, acquisition de matériel informatique adapté, développement des réunions en visioconférence, etc.

Chiffres clefs:

8 agents
7 fonctionnaires territoriaux
et 1 contractuel





Evolution de la gestion financière, budgétaire et des ressources humaines

Les **contributions statutaires** des membres sont :

- MAMP : 600 000€ soit 99% de la contribution totale,
- Provence Verte : 6 060€.

Avec la Métropole, des **conventions** ont été mises en œuvre :

- délégation de compétence de 284 500 €,
- quasi-régie n°1 de 10 000€,
- quasi régie n°2 de 26 000€,
- · élaboration d'avenants.

Un suivi comptable et technique fin a été mis en place, il reste à être simplifié pour réduire les délais de versement par la Métropole.

Avec **53 conventions** en 2020 le Syndicat est également financé par ses partenaires, permettant de réduire la part de contributions statutaires :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (27),
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (12),
- Département des Bouches-du-Rhône (13),
- Etat (1).

Concernant l'activité financière :

- 450 opérations de mandatement ont été effectuées,
- 50 titres de recettes ont été émis.



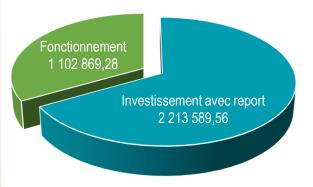
Bilan 2020

- Une remise à plat et une nouvelle organisation de la gestion administrative, appuyée par de multiples rencontres avec la trésorerie pour renforcer la coopération et l'efficacité des acteurs de la chaîne comptable.
- Un budget affiné avec l'intégration de comptes de tiers.
- La reprise en direct de la gestion des carrières, avec le CDG 13 en support.
- La réalisation de convention avec le **SABA** pour l'établissement des payes.
- La mise en place du RIFSEEP pour la filière administrative au 1^{er} mai 2020 et au 1^{er} janvier 2021, pour les filières techniques.
- Marchés publics : uniformisation des **procédures** et dématérialisation.
- Renforcement de l'utilisation de CHORUS PRO (dématérialisation).
- Poursuite du chantier de mise à jour de l'état de l'actif.
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion comptable et financière.

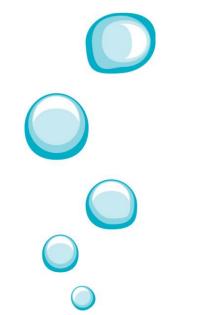
Perspectives 2021

- La poursuite de la **dématérialisation** des process comptables.
- L'optimisation de la **gestion budgétaire** (comptes de tiers).
- La **réduction** des délais de paiement.
- La formation des agents.
- L'arrivée d'un nouvel ingénieur au 1er février 2021.
- De nouveaux recrutements pour répondre aux nouvelles missions confiées au SMBVH.

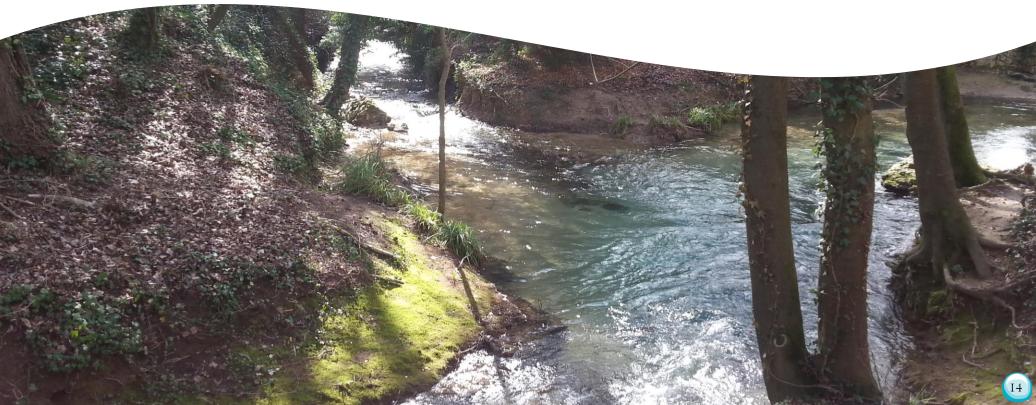
Budget 2020 : 3 316 458,84 €







Programmes d'actions pluriannuels à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune



La programmation pluriannuelle

Contrats de milieux, et PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) sont les outils mis en œuvre sur le bassin versant pour répondre aux Directives Européennes Milieux (DCE) et Inondations (DI).

Le portage de ces deux démarches permet de constituer la feuille de route et la politique du Syndicat, à mettre en cohérence avec la feuille de route GEMAPI de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de Provence Verte. Des priorisations sont effectuées sur la base des financements envisageables et confirmés, à l'appui du Budget Primitif du SMBVH et de ses membres.

Au titre du portage de ces démarches de gestion globale, le SMBVH :

- assure le pilotage des procédures institutionnelles : études techniques, réflexions techniques sur la programmation, suivi administratif, constitution des dossiers, négociation sur les plans de financement, constitution des bilans, etc.
- fédère les acteurs concernés par ces thématiques au sein de groupes de travail, anime la concertation, et porte la proposition de la politique coconstruite et les modalités de sa mise en œuvre,
- porte les actions entrant dans le champ de ses compétences.

Ces démarches sont des « facilitatrices de projet », permettant l'obtention d'aides spécifiques allouées aux actions qui sont inscrites à leur programme et des outils de concertation pour une gestion globale et efficace des cours d'eau.

Le Comité de Rivière (schéma ci-contre) est l'assemblée représentant l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune, en charge du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Contrat de Rivière et du PAPI.

Le Contrat de Rivière est annexé pour mémoire au Contrat de Baie de la Métropole Marseillaise, démarche partenariale et multi-thématiques, visant à préserver la qualité des eaux et des milieux de la Baie Métropolitaine. Le Président du Comité de Rivière est le Vice-président du Comité de Baie et réciproquement.

Phase 2 de Contrat de Rivière (2019-2021) : **22,5 M** d'€ de subventions obtenues sur les **38,5 M** d'€ d'actions.

PAPI : **11 M** d'€ de subventions obtenues sur **14,7 M** d'€ d'actions.

3 collèges dont les représentants sont désignés par arrêté préfectoral COLLECTIVITÉS TERRITORIALES **USAGERS** Désignation automatique des communes et EPCI du bassin versant Elargies aux personnalités 67 membres Organisation des commissions thématiques > Définition des objectifs à atteindre >Elaboration et actualisation du programm Réalisation du bilan des opérations S.M. BASSIN METROPOLE **VERSANT AIX-MARSEILLE** HUVEAUNE **PROVENCE** CONTRAT DE RIVIÈRE Mise en œuvre la (< Co-portage du PAPI procédure **PAPI** institutionnelle de Élaboration et mise en Prises de décisions concernant les CONSEIL SYNDICAL SMBVH CONSEIL METROPOLITAIN 13 élus Métropolitains et 2 élus

> Articulation technique et financière Cohérence dans le cadre de la SOCLE

Provence Verte



AIX-MARSEILLE PROVENCE



Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune

Le Syndicat de l'Huveaune s'est engagé depuis 2011 en tant que **porteur** d'un **Contrat** de **Rivière**, outil de co-construction et de suivi de la gestion intégrée et concertée des milieux sur le bassin versant, en **complément** du **PAPI** sur le volet « inondations ». Son programme d'actions s'articule autour de **4 enjeux :**

- la qualité des eaux,
- la qualité des milieux naturels aquatiques et la prévention des inondations,
- l'état des ressources en eau,
- la gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant.

Il permet de répondre aux objectifs réglementaires de la Directive Cadre sur l'Eau et aux enjeux locaux, tout en obtenant des aides financières intéressantes.

Engagée en 2015, la première phase a connu un bilan très positif avec une réalisation de plus de **95% des actions**, pour un montant de 13 millions d'euros. Le programme de phase 2 (2019-2022), validé lors du Comité de Rivière du 24 juin 2019 est constitué de **72 actions**, pour un montant de près **de 39 millions d'euros**.

Les actions pour lesquelles le SMBVH assure la maitrise d'ouvrage s'élèvent à environ 9,85 millions d'euros pour 18 actions en phase 2.



Bilan 2020

- Finalisation des plans de subvention, diffusion des délibérations et du programme d'actions consolidé.
- Suivi des opérations et assistance aux maitres d'ouvrage pour leurs demandes de subvention.
- Récolte des données d'avancement des actions pour la réalisation d'un bilan annuel.

Perspectives 2021

- Suivi des opérations et assistance aux maitres d'ouvrage.
- Actualisation de l'arrêté préfectoral constitutif du Comité de Rivière.
- Réalisation d'un bilan annuel 2021.
- Organisation de comités techniques de suivi du Contrat de Rivière.
- Organisation d'un Comité de Rivière.

Calendrier de réalisation

Elaboration: 2018-2019 Réalisation: 2019-2022



 Les documents sont téléchargeables au lien suivant : https://www.syndicat-huveaune.fr/cdrp2/ (mot de passe : SMBVH-CDRP2).

Bilan financier - chiffres clefs

72 actions pour 39 M€
Une trentaine de maitres d'ouvrage
18 Actions à maîtrise d'ouvrage SMBVH :
9.85 M€



Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune - actions à maitrise d'ouvrage SMBVH

Enjeu	Nombre d'actions	Montant à engager	Subventions prévisionnelles	Autofinancement prévisionnel SMBVH	
ENJEU A : Qualité des eaux	3	265 000 €	203 500 €	45 500 €	
ENJEU BD : Qualité des milieux naturels aquatiques et prévention des inondations	12	7 959 050 €	6 177 625€	1 741 825 €	
ENJEU C : État des ressources en eau	1	240 000 €	192 000 €	48 000 €	
ENJEU E : Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant	7	1 635 000 € Dont 960 000€ en fonctionnement (postes)	778 500€	802 500 €	
TOTAL	72	10 099 050 €	7 351 625 €	2 637 825 €	

Les actions communes au PAPI et au Contrat de Rivière:

- BD 43 : Aménagement et restauration de la continuité écologique de l'Huveaune dans le secteur amont du Pont Heckel à Marseille : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, procédures réglementaires et travaux (SMBVH) 4 500 000€ inscrits au Contrat de Rivière ;
- BD 47 : Aménagement GEMAPI de l'Huveaune entre Aubagne et La Penne-sur-Huveaune par traitement des points de débordement : − 300 000€ (études) inscrits au Contrat et travaux inscrits au PAPI 1 400 000€.





Programme d'Actions de Prévention des Inondations Huveaune et Aygalades

En réponse à l'enjeu BD du Contrat de Rivière et afin d'en voir la mise en œuvre co-financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, pour planifier des actions d'une ambition à la hauteur des enjeux du territoire, le SMBVH a lancé en 2017 la constitution d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations, répondant au cahier des charges national dédié. Dans le contexte de prise de compétence GEMAPI par la Métropole et des multiples acteurs et référents mobilisés sur les sujets à traiter, ce dossier a évolué en une démarche co-portée par le SMBVH et la Métropole Aix-Marseille-Provence et intégrant le bassin versant des Aygalades afin de couvrir tout le périmètre de la ville de Marseille. Déposé fin janvier 2020 auprès des services de l'Etat, l'année d'instruction a vu se renforcer la stratégie retenue et le programme d'actions pour y répondre. Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité d'Agrément de Bassin le 9 octobre 2020 et de la

Articulée avec l'ensemble des enjeux du Contrat de Rivière, les actions du PAPI complet des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades visent à répondre aux axes stratégiques suivants :

Commission Mixte Inondation le 9 décembre 2020.

- A : Améliorer la gestion des **inondations fréquentes** (premiers débordements, ruissellement) ;
- B : Renforcer l'acculturation des populations au risque inondation;
- C : Harmoniser et développer les systèmes de **surveillance**, tout en assurant la coordination de **gestion de crise**;
- D : **Aménager durablement** et en « transversalité GEMAPI » le lit mineur et le lit majeur des rivières ;
- E : Réduire la vulnérabilité des enjeux existants en zone inondable;
- F : Promouvoir la **gestion concertée et coordonnée** entre les acteurs du risque inondation.

Bilan 2020

- Labellisation du PAPI complet des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades en Commission Mixte Inondation (Direction Générale de la Prévention des Risques – ministère) le 9 décembre 2020.
- Formalisation d'une organisation administrative, technique et financière pour la mise en œuvre des 52 actions du PAPI.

Perspectives 2021

- Signature de la **convention** financière PAPI par les partenaires du projet.
- Dépôt des demandes de subvention et mise en place des marchés.
- Animation des groupes de travail thématiques pour la mise en œuvre et le suivi des actions.
- Animation de la mise en œuvre du PAPI par le SMBVH.
- Renforcement de l'équipe projet PAPI par l'arrivée d'un chef de projet chargé de son pilotage.





• Les documents sont téléchargeables <u>en</u> cliquant ici

(https://sepiaconseilmy.sharepoint.com/:f:/g/personal/el_sepiaconseils_fr/Euhd4YYtbSIEIHHOdvxcH18BAmNnQEC HQmelliBcaSQrew?e=Yx9GK2)

Calendrier de réalisation

Elaboration: 2017-2020 Réalisation: 2021-2026

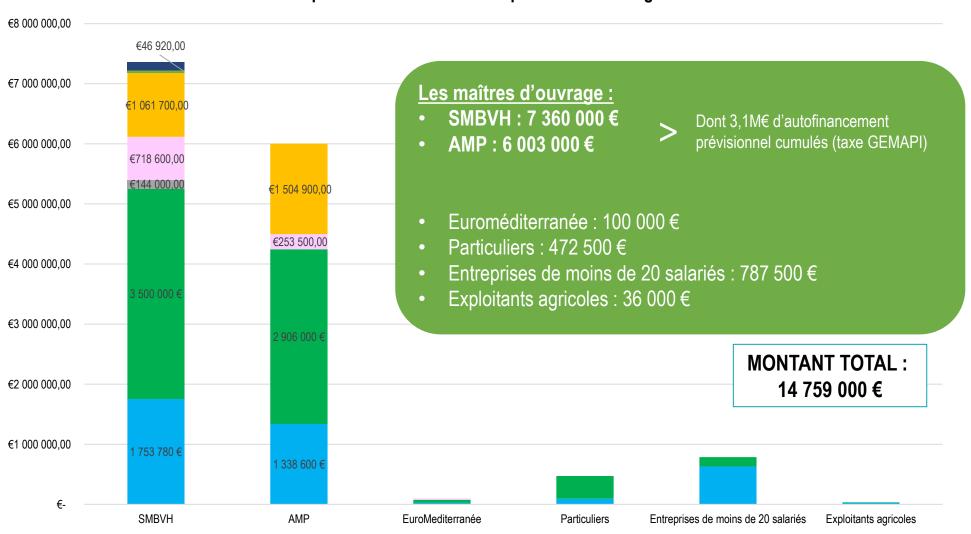
Bilan financier - chiffres clefs

52 actions pour 14,8M€ 26 Actions à maitrise d'ouvrage SMBVH : 7.4M€



PAPI : répartition des maîtrises d'ouvrage et des engagements financiers





SMBVH (13%) AMP (9%) FPRNM (47 %) P181 (1 %) AERMC (7 %) CD 13 (17 %) BRGM (1 %) Structures tierces (1 %)

Autres MOA (5 %)

19

2020 : poursuite de la contribution du SMBVH à diverses démarches en lien avec l'eau - retour en images

Eau et aménagement

PLUi du CT4. OAP eau et thématique

Voie verte Huveaune **Inondations**

Réseaux de gestionnaires

Gestion et préservation des milieux





Exercice inondation Huveaune

RRGMA, ARPE- ARB



Groupe de démarche utilité de l'eau





Projet de Renouvellement Urbain La Rose-MRU



nondation : Club PAPI, journée DREAL



Stratégie Locale Biodiversité Marseille





Projet d'aménagement et lien avec les d'eau (terrains et



SOCLE organisation de l'exercice de la **GEMAPI**





ODAT. ASTEE, ANEB



Restauration et **PPGE** Aygalades







Opération collective entreprises





Comité

sécheresse -

Préfecture

Préservation des sources de l'Huveaune -**CAPV**



Assainissement pluvial CT4



Schéma directeur pluvial CT1

Journée eaux souterraines de la Région PACA -**AGORA**





Eaux souterraines: BRGM. CD13. Karst'Huveaune



des ressources en eau SPL eau des collines







Ressources

Eau >

Eau et aménagements - valorisation

Outre les missions techniques répondant à la GEMAPI, le SMBVH soutient et développe depuis 2012 les actions de valorisation du cours d'eau et l'articulation avec les documents d'urbanisme, notamment dans le cadre de l'enjeu E "Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant". Il s'implique ainsi :

- en formalisant son avis sur les documents d'urbanisme afin d'assurer une meilleure prise en compte des cours d'eau dans l'aménagement du territoire, à un niveau global ou local : SCOT, PLU(i), permis de construire, etc.
- en intégrant un volet valorisation du cadre de vie, aménagement et mobilité dans tout projet de renaturation du cours d'eau, en partenariat avec les communes et la Métropole,
- en s'investissant dans les démarches visant à la réappropriation du cours d'eau par les habitants du territoire : voie verte Huveaune (Métropole AMP) ; fil vert (partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme et les amis de l'Huveaune), etc.

Perspectives 2021

 Poursuite de ce principe dans le cadre des aménagements et démarches portés par le SMBVH, ainsi que ses partenaires.

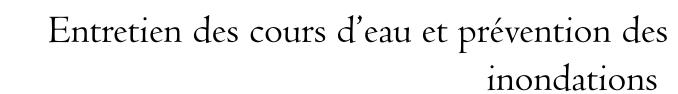














Entretien des cours d'eau : un programme pluriannuel et priorisé

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) est axé notamment sur :

- la gestion de la ripisylve,
- le **confortement** des **berges** (en génie végétal ou mixte),
- l'entretien courant de la rivière pour assurer le bon écoulement des eaux.

Celui-ci est dorénavant mis en œuvre sur un **périmètre** presque **triplé** depuis 2015 et s'organise en **priorisant** les interventions selon les enjeux.

Les campagnes de **débroussaillement** sélectif (visant à favoriser la reprise spontanée de la ripisylve) s'effectueront en moyenne **une fois par an** sur l'ensemble du linéaire couvert par le SMBVH et nécessitant une intervention au titre de l'intérêt général.

Le traitement de la **ripisylve** (retrait des embâcles, abattage, plantations, etc.) se fait dans la cadre d'une **gestion raisonnée** et **différenciée** en fonction des enjeux à proximité. Il vise à la **prévention** des **inondations** en assurant le bon écoulement de l'eau, tout en préservant au mieux l'espace naturel et ses fonctions **écologiques**.

C'est en s'appuyant sur cette gestion différenciée que chaque année sont programmés des **chantiers de confortement de berges** en adéquation avec les préconisations formulées dans le schéma directeur de gestion des cours d'eau (réalisé par le SMBVH en 2016).

L'Huveaune et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux, ainsi, l'exécution de ces travaux selon une logique amont-aval, doit être reconnue d'intérêt général (DIG) et se faire dans le cadre de conventions passées avec les riverains. Au-delà de l'arrêté préfectoral DIG, certaines opérations plus conséquentes nécessitent le dépôt d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

Bilan 2020

- Réalisation d'une partie des travaux pluriannuels restant de 2019 et exécution d'une majeure partie du programme 2020.
- Année avec moins d'urgences à traiter : pas de crue significative et 2 périodes de confinement avec une activité réduite.
- Moins de travaux et plus de responsabilisation des riverains à travers le traitement des signalements.
- Amélioration des politiques d'intervention, de la prise en compte au quotidien des contraintes environnementales et juridiques.
- Formalisation de procédures internes et actualisation des procédures avec les prestataires.
- Gestion différenciée accrue notamment dans le traitement de la ripisylve au travers de campagnes de débroussaillage plus adaptées et moins systématiques visant également à un ralentissement du débit.
- Participation aux démarches de la Métropole.





Perspectives 2021

- Finalisation de l'exécution du programme 2020 ; finalisation de l'élaboration et déploiement du programme 2021.
- Poursuite des politiques de gestion différenciée notamment dans le traitement de la ripisylve à travers des campagnes de débroussaillage plus adaptées et moins systématiques.
- Poursuite de la responsabilisation des riverains en l'absence d'intérêt général.
- Déploiement des travaux sur de plus en plus d'affluents.
- Suivi du marché de travaux avec adaptation aux évolutions du territoire.
- Poursuite de la contribution aux démarches hors bassin de l'Huveaune avec la Métropole.

Calendrier de réalisation

Programme pluriannuel par dossier préfectoral à décliner en programme annuel

Bilan financier 2020 - chiffres clefs

Programme 2020 : 450 000€ TTC CD13 part de financement 50 % Agence de l'eau part de financement 30 % Autofinancement 20%



Entretien des cours d'eau : un programme priorisé

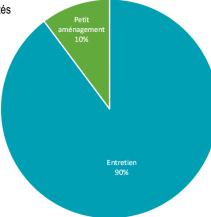
Bilan global des réalisations de 2020

Type d'intervention	Quantité	Montant € TTC				
Entretien : ripisylve et transp	261 109					
Abattage	475 unités	39 506				
Débroussaillage	107 200 m²	57 096				
Retrait d'embâcles	133 unités	22 850				
Retrait de chablis	111 m ³	11 693				
Autres travaux sur végétation		48 732				
Gestion des atterrissements		73 193				
Retrait de déchets volumineux	34 m ³	8 039				
Aménagement : confortement de berges 147 760						
Génie végétal, d	lont :	72 293, dont :				
Génie végétal, d Fascines	l ont : 50 ml	72 293, dont : 9 013				
		*				
Fascines		9 013				
Fascines Modelage berges et géotextile		9 013 26 520				
Fascines Modelage berges et géotextile Végétalisation (hors fascine)	50 ml	9 013 26 520 13 124				
Fascines Modelage berges et géotextile Végétalisation (hors fascine) Autres opérations génie végétal	50 ml	9 013 26 520 13 124 23 636				
Fascines Modelage berges et géotextile Végétalisation (hors fascine) Autres opérations génie végétal Génie civil, do	50 ml n t :	9 013 26 520 13 124 23 636 72 467, dont :				
Fascines Modelage berges et géotextile Végétalisation (hors fascine) Autres opérations génie végétal Génie civil, do Enrochement	50 ml n t :	9 013 26 520 13 124 23 636 72 467, dont : 34 317				

	Nombre d'interventions réalisées en 2020	117		
Туре	Entretien	105		
	Petit aménagement (confortement de berge, etc.)*	12		

* Les travaux d'aménagement de plus grande ampleur ne sont pas réalisés dans le cadre du PPRE. Ils sont présentés dans les chapitres suivants.













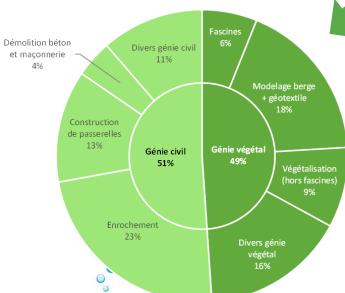




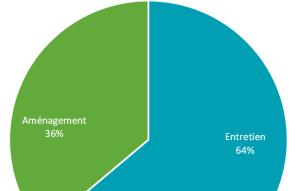
Entretien des cours d'eau : un programme priorisé



Typologie des aménagements réalisés en 2020



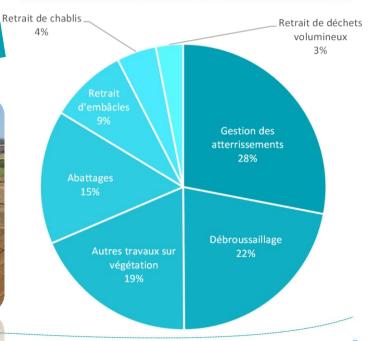
Répartition des dépenses dans le cadre du PPRE





Typologie des intervention réalisées dans le cadre de l'entretien





Entretien des cours d'eau : un programme priorisé. Quelques chantiers réalisés en 2020

Rétablissement d'une section d'écoulement



Traitement d'une érosion par technique de génie végétal



Entretien des cours d'eau : un programme priorisé. Quelques chantiers réalisés en 2020

Abattage d'arbres dangereux

















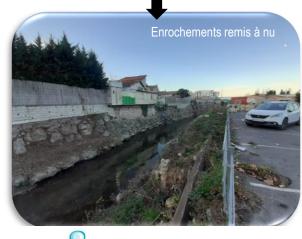


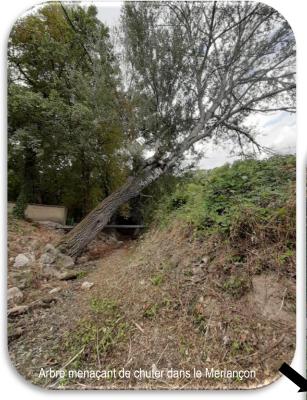


Entretien des cours d'eau : un programme priorisé. Quelques chantiers

Traitement de la végétation dans des enrochements







Abattage d'arbres dangereux



Déclaration d'Intérêt Général - Cadre d'intervention

Les cours d'eau du territoire étant non domaniaux, le SMBVH sollicite l'attribution d'une **DIG** (Déclaration d'Intérêt Général) par la Préfecture afin d'obtenir une autorisation valable **5 ans** permettant à l'établissement public d'intervenir dans le cadre de l'intérêt général sur des parcelles privées.

Le code de l'environnement précise que le propriétaire riverain l'est jusqu'au milieu du lit et a une **obligation d'entretien**. C'est dans le cadre de l'Intérêt Général et en cas de défaillance d'entretien de la part du propriétaire riverain que le SMBVH peut agir grâce à la DIG. Actuellement, près de **130km de cours d'eau** du bassin versant de l'Huveaune sont couverts par une DIG. Elle lui donne une capacité à intervenir, le SMBVH en restant juge, en lieu et place du riverain dit "défaillant".

Sur tous les cours d'eau, sous DIG ou non, le SMBVH intervient auprès des **riverains afin de les responsabiliser** quant à leurs droits et devoirs.

Bilan 2020

- Préparation de dossiers de programme de travaux et d'une DIG pour d'autres affluents de l'Huveaune.
- Poursuite de la sensibilisation des communes et des riverains sur le dispositif DIG et responsabilisation des propriétaires riverains.
- Tous ces cours d'eau sont suivis par le SMBHV dans le cadre de ses missions statutaires, ses tournées de terrain, et des interventions d'entretien et de confortement ou de curage ont eu lieu sur certaines parcelles publiques.
- Les riverains des cours d'eau sans DIG ont systématiquement bénéficié d'un accompagnement technique par le SMBVH.

Perspectives 2021

Il s'agit, à terme, que l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Huveaune soient concernés par une DIG, associée à une **politique d'intervention adaptée** aux enjeux spécifiques GEMA et PI de chaque tronçon ou sous-bassin versant.

Le dépôt d'un nouveau dossier DIG est prévu courant 2021.

Calendrier de réalisation

- Elaboration de nouvelles DIG et procédures réglementaires : 2021-2022
- Accompagnement de la Métropole AMP pour le dépôt de DIG sur les cours d'eau côtiers hors bassin versant de l'Huveaune

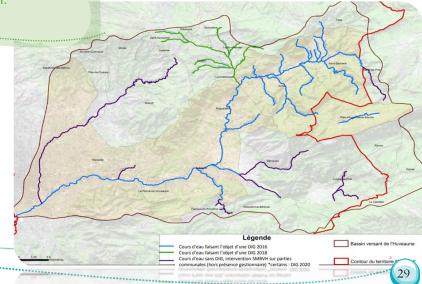


Réf.

CDR: BD11

Bilan financier - chiffres clefs

La nouvelle DIG couvrira 41 km de linéaire supplémentaire
Soit 180Kml de cours d'eau total



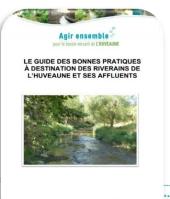
Accompagnement et interventions sur des secteurs spécifiques et suivi terrain

En articulation étroite avec la mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien, le SMBVH propose **l'accompagnement** des **acteurs** (riverains, élus, techniques, etc.) du territoire, la réponse à leurs sollicitations étant au cœur des missions du Syndicat. Cet accompagnement concerne :

- la réponse aux signalements, leur traitement et leur suivi : pollutions, usage, demande d'abattage, de débroussaillement, de curage, de travaux de confortement de berges, etc.
- la formulation d'avis : permis, aménagement, etc.
- la réponse à des sollicitations diverses : déchets, animaux morts, assecs, etc.

Pour garantir une efficacité de traitement, le SMBVH a mis en place un **outil de saisie des signalements** sur une base de données avec un recueil d'informations et de procédures.

En complément, de nombreuses informations et outils sont à disposition des riverains comme le guide des bonnes pratiques sur le lien https://www.syndicat-huveaune.fr/je-suis-riverain/



Bilan 2020 90 signalements reçus et traités par le SMBVH, dont: Végétation35 Conseils techniques, urbanisme......20 Déchets/ dépôts sauvages.....12 Érosion.....9 Pollution.....6 Autres......8 Répartition par type de signalement Pollution Végétation rosion 10% Conseil technique urbanisme





Accompagnement et interventions sur des secteurs spécifiques, suivi de terrain

Je suis riverain

Comment signaler une anomalie sur un cours d'eau?

Les tectris, ent. de nivere sont régulerement sur les cours abou pour abburer leur entiremen. Il arrive malgré tout que certaines anomalies ne scient pas repérées par nos équipes.

Si vius construction una poliution sur Privapoule du l'un de set affiuents, un remblai important, une digue en (ours de construction, sursure auste abumalle. Plest important de le signales rapidement afin qu'un constat suit fait dans les

OPICITIZEDIO, SU ISSUE AUTO BORRARIO, P. EST VILIDOTANI. DE O SIGNADO CARDINO GARRISA.

difficial et que des solutions et causes pulsaren dere fronver.

TORNULARE DOCUMEZ DESCONDACIONAL

Marie et au au Pigli contide autoria de la contide de



QUI CONTACTER?

Pour signales une anomalie vous pouvez juindre le SMBVH 06.12 9° 70 71. Antoine Debes, responsablé du pôle terrois

64 42 62 81 00 : Thomas Lacket, technicien de rivière.

84 42 62 90 98 : Quelle Fleury, directrice

64 42 62 82 96 : Rossone Roy, cheffe de projets

Novo nous chargerons de faire le relais auprés des aussisés un Departementate des Termsives et de la Mers.

La première des règles est de se pas prendre de risque et de En demais des neuves de services, et en sau d'urgente, vous poi

Nous vous invitors également à nous tenir informés de votre conspit et de vos démarches en remplissant le flaveulaire de candact en tant de page.





Catégorie signa... V Priorité V

Le guide des bonnes pratiques à destination des riverains

Vous êtes propriétaire riverain d'un cours d'eau et donc propriétaire de la moitié de son lit et ses berges sur votre parcelle : vous devez l'entretenir. Pour vous alder, le Syndicat de l'Huveaune a (...)

> LIRE LA SUITE



Mas droite

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur entretien incombe à l'État, à la commune, au département, etc. La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des (...)

LIRE LA SUITE



Mes devolr

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur tretteien incombe à l'État, à la commune, au département... La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des droits (...)

LIRE LA SUITE

^Guide des bonnes pratiques, recueil d'informations^

LES BONS RÉFLEXES À AVOIR

Persez a prendre des gélutas, noter la nature et la tocafiantium exacte de cette arronale d'adresse du rejet, el leur dit, la commune, le nom du cours d'equ, le com de la rive, un point GPD print que tout detail permetant de comprendre les Caulei

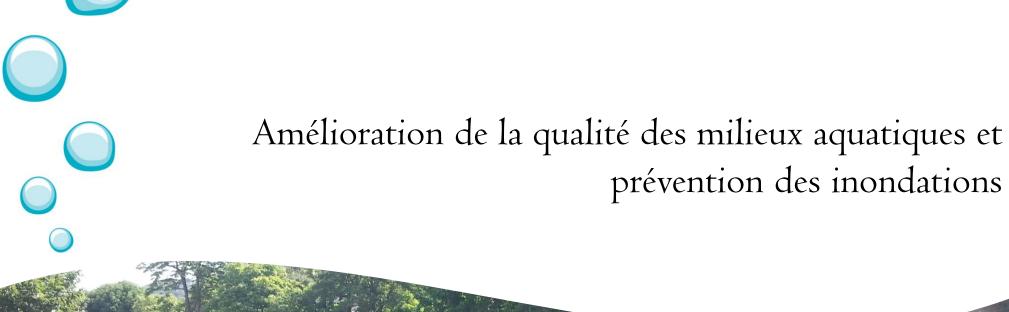
Demandes d'interventions

litre V	Categorie signa V	Priorite V	Commune V	Cours d'eau V	Date demande V	Support deman V	Statut V	Contact d	Remarques V
Piste accès dans le Merlançon par ESCOTA	Urbanisme / cha	1 - Haute	La Destrousse	Merlançon de l'Étoile	15 septembre	Téléphone	En attente	Jack Darmon, élu Destrousse	15/09 : visite sur site
Arbre penché Merlançon	Végétation	1 - Haute	La Destrousse	Merlançon de l'Étoile	15 septembre	Observation tech	En attente	SMBVH (Thomas), observation terrain	
Érosion mur soutènement centre-ville Auriol	Érosion / Atterris	1 - Haute	Auriol	Huveaune	10 août	E-mail	En attente	Joseph SILVESTRO, dir adjoint ST	
Conseil actions pour rétrocession berge - P	Urbanisme / cha	1 - Haute	Roquevaire	Huveaune	14 octobre	E-mail	En attente	Anne-Marie Cézard (urba Roquevaire)	
Végétation enrochement RG cité Gardanne	Végétation	1 - Haute	Marseille	Huveaune	26 octobre	E-mail	En attente	Delphine Lambert (Marseille)	
Enrochement Grand Pré	Urbanisme / cha	1 - Haute	La Destrousse	Grand Pré	7 août	E-mail	En attente	Michel LAN, maire Destrousse	
Ruissellement Vallon de Julie	Urbanisme / cha	1 - Haute	Cuges-les-Pins	Autre	20 novembre	Formulaire web	En attente	Thibault Pellegrini, 0629353244, thibault.pellegrini @hotmail.fr	
Campement sous pont Lily Pastré	Autre	1 - Haute	Marseille	Huveaune	II y a 6 jours	E-mail	En attente	PM Maseille, Brigadier chef principal Jaoui	
Renard mort sur berge	Autre	1 - Haute	Auriol	Huveaune	II y a 5 jours	E-mail	En attente	SMBVH	Cadavre de renard c de l'Avé lors d'une t Contact JM Fau OFE Relayé aux ST d'Aur enterrement à dista
Érosion berge - Vitali	Érosion / Atterris	2 - Moyenne	Saint-Zacharie	Huveaune	2 juillet	Courrier	En attente	Groupement de riverains représenté par M.	Relancer JM Aimar ; Courriers pour les 4 abattages à prograv

v Outil de suivi des signalements v

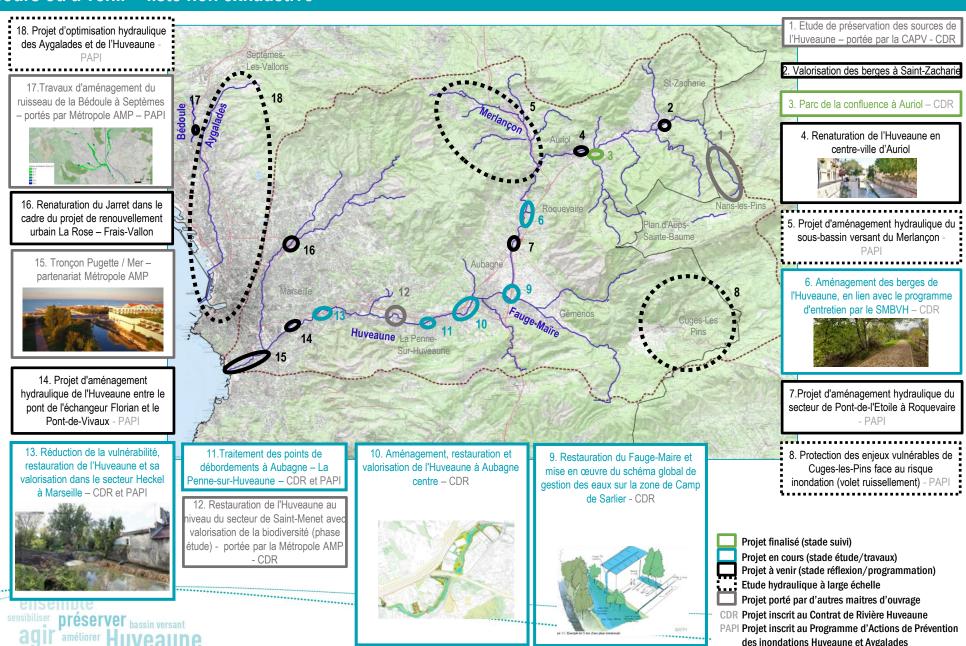
^ Formalisation des signalements ^







Carte de localisation des projets GEMAPI sur le bassin versant de l'Huveaune, portés par le biais de convention, en cours ou à venir – liste non exhaustive



Réduction de la vulnérabilité, renaturation des berges de l'Huveaune et création du parc de la Confluence à Auriol

Les aménagements du parc de la Confluence à Auriol ont été réalisés afin :

- de diminuer la vulnérabilité aux inondations des riverains du secteur concerné en optimisant la zone d'épandage de crues située dans l'emprise du projet,
- de **restaurer** et **valoriser** les berges et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique,
- d'aménager un espace de promenade « verte », de cheminements doux et de détente au bord de l'Huveaune par la réalisation d'un parc et d'un cheminement « modes doux » reliant la RD45A aux berges de l'Huveaune et au parc puis au centre-ville d'Auriol.

Les travaux ont été réalisés par le SMBVH en 2019 et 2020, en partenariat avec la ville d'Auriol.

L'entretien de la zone est actuellement réalisé par la Compagnie des Forestiers, dans le cadre de la **garantie de reprise** des végétaux, comprise dans le marché de réalisation des travaux, jusqu'en 2021.

Un suivi-évaluation du projet est mis en place sur les volets morphologique, biologique, végétation et sociologique depuis 2018 et pour 6 ans.

Suite aux crues survenues en novembre et décembre 2019 et à un fort stockage sédimentaire (1200m³), le profil morphologique de l'Huveaune à l'amont du site a évolué. Ces épisodes ainsi que la sécheresse de la période estivale ont entrainé des désordres sur site, et impliquent un suivi et des interventions au fil de l'eau.

Bilan 2020

- Finalisation des travaux, notamment plantation des végétaux (campagne supplémentaire suite aux crues et période estivale).
- Entretien des végétaux par la Compagnie des Forestiers et assistance du maitre d'œuvre.
- Travail avec la mairie d'Auriol sur l'entretien futur de la zone.
- Poursuite du suivi-évaluation de l'impact des travaux, notamment sur le volet morphologie, suite aux crues.
- « Encadrement » d'un chantier AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) sur site.
- Poursuite de la concertation avec les riverains, avec lesquels les relations sont parfois conflictuelles.
- Gestion d'un **contentieux** (référé tribunal administratif).
- Valorisation du projet auprès de différentes instances : RRGMA, ASTEE, AUDAT, etc.
- Finalisation de la vidéo de présentation des aménagements

: https://youtu.be/amf8DvDzX-w

Perspectives 2021

- Dernière campagne de plantations.
- Poursuite du suivi de la garantie de reprise des végétaux.
- Poursuite du suivi-évaluation et présentation des premiers résultats.
- Conception et installation de panneaux de sensibilisation sur le site.
- Poursuite de la concertation avec les riverains.
- Elaboration de la convention d'entretien du site.



Calendrier de réalisation

Etudes: 2016-2018 Travaux: 2018-2019 Suivi-évaluation: 2018-2024

Bilan financier - chiffres clefs

Travaux : 800 000€ HT : Part GEMAPI financée à 80% + aide du CD13 700 ml de cours d'eau renaturés Enjeux hors d'eau jusqu'à une Q10



Réduction de la vulnérabilité, renaturation des berges de l'Huveaune et création du parc de la Confluence à Auriol





Restauration morphologique du Fauge-Maïre et mise en œuvre du schéma global de gestion des eaux sur la zone d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne

Dans le cadre du PUP, la Métropole AMP pilote la mise en œuvre d'une opération d'aménagement à vocation d'activités sur la zone de Camp de Sarlier à Aubagne, représentant une surface totale d'une quinzaine d'hectares environ. Celle-ci est traversée par le **Fauge-Maïre**, affluent de l'Huveaune. A ce titre, le SMBVH et la Métropole mènent un projet d'ensemble afin de permettre :

- la renaturation et la restauration du cours d'eau, sa valorisation en tant qu'élément du paysage de la zone d'activités,
- une gestion des eaux de pluie à ciel ouvert pour collecter le volume « trentennal » des espaces publics et la surverse au-delà du décennal des espaces privés,
- la mutualisation de la gestion des eaux de pluie par des noues paysagères situées le long du Fauge-Maïre et constituant une frange naturelle en cohérence avec le développement d'une ripisylve de qualité.

Suite au schéma global élaboré en 2019 par le bureau d'études ATM, le SMBVH pilote actuellement un marché :

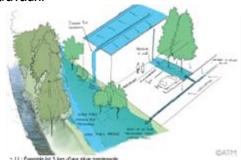
- de maitrise d'œuvre conception-réalisation sur le volet eau de l'aménagement de la zone d'activité (volet cours d'eau et pluvial),
- d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'accompagnement technique de la MOE des espaces publics et de chacun des opérateurs des lots privés pour la conception de leur projet sur le volet eau.

Bilan 2020

- Poursuite de la concertation avec la Métropole AMP, la ville d'Aubagne, les aménageurs privés et parties prenantes pour la définition des modalités de mise en œuvre de ce projet ambitieux.
- Finalisation de l'étude de faisabilité.
- Rédaction de l'annexe technique au PUP sur le volet eau.
- Participation aux comités techniques de la Métropole AMP.
- Définition et lancement d'un marché de maitrise d'œuvre et d'AMO.
- Organisation du volet administratif (convention complémentaire) avec la Métropole AMP.
- Définition du **schéma de gestion global** de l'eau sur la zone.
- Assistance aux opérateurs des lots privés pour la formalisation du volet eau de leur permis de construire (2 accompagnements).

Perspectives 2021

- Conception du volet eau du projet et accompagnement de la MOE des espaces publics pour des aménagements cohérents.
- Assistance à l'ensemble des opérateurs privés pour la conception d'aménagements permettant la mise en œuvre d'un volet eau ambitieux.
- Poursuite de la concertation.
- Poursuite de l'organisation du volet administratif pour la réalisation des travaux.



Calendrier de réalisation

Phase études : 2020-2021 Phase travaux : 2021-2022

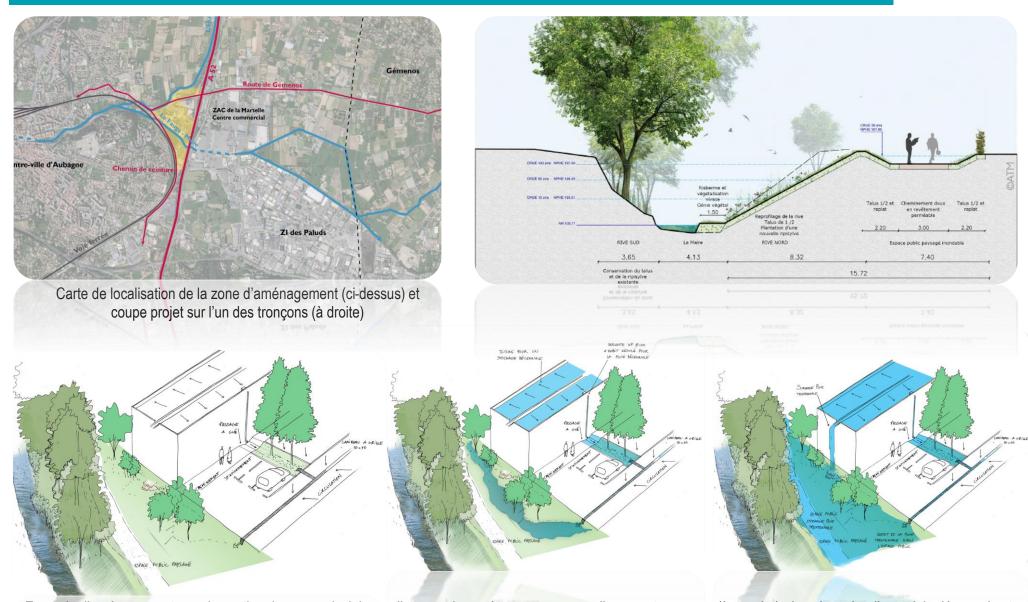
Bilan financier - chiffres clefs

400 ml de cours d'eau concernés Coûts estimés études : 200 000€ Coûts estimés travaux : 700 000€ à 80% de subventions





Restauration morphologique du Fauge-Maïre et mise en œuvre du schéma global de gestion des eaux sur la zone d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne



Exemple d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales en lien avec le système noues-cours d'eau par temps sec (à gauche), dans le cadre d'une pluie décennale et d'une gestion des eaux par l'espace privé (milieux), d'une pluie trentenale et d'une gestion des eaux par l'espace public (droite)

Réduction de la vulnérabilité, restauration de l'Huveaune et sa valorisation dans le secteur Heckel à Marseille

Ce projet d'aménagement situé dans le quartier de la Pomme à Marseille (13011) concerne la **réhabilitation de près d'un kilomètre linéaire d'Huveaune** et l'aménagement du site situé à proximité de ses berges, afin d'apporter des réponses aux nombreuses problématiques présentes sur site (écologiques, hydrauliques, sociales, etc.). 3 objectifs sont ainsi poursuivis :

- la réduction du risque inondation par l'amélioration du fonctionnement et de la capacité hydraulique de l'Huveaune et la sécurisation de bâtiments et berges fragilisés,
- la restauration écologique des berges et du lit de l'Huveaune ainsi que des espaces connexes, par la renaturation de la ripisylve et de la zone humide sur le secteur, ainsi que le rétablissement de la continuité écologique,
- l'amélioration du cadre de vie par la valorisation de la qualité paysagère du site et la réalisation d'une voie de mobilité douce le long de l'Huveaune et des aménagements associés.

Ce projet est conduit en partenariat avec la **Métropole et la Ville de Marseille** notamment sur les volets mobilités douces et foncier.

Il bénéficiera de subventionnements intéressants, pouvant aller jusqu'à **80%** en fonction des ambitions mises en œuvre.

Bilan 2020

- Pilotage de l'étude de maitrise d'œuvre conception pour la définition de 2 scénarii d'aménagement.
- Réalisation d'études complémentaires : pollution des sols et des sédiments, amiante et géotechnique.
- Rencontre des services fonciers de la Métropole.
- Rencontre des Jardins ouvriers Coder.
- Rencontre de SNCF Réseau.
- Participation à la démarche de développement de l'utilité sociale du projet pilotée par l'Agence de l'eau RMC.



Le secteur du seuil avant travaux (gauche) et illustration après travaux (droite)

Perspectives 2021

- Finalisation des 2 scénarii et présentation en COPIL et COTECH pour choix du scénario d'aménagement.
- Finalisation du volet foncier.
- Dépôt du dossier réglementaire en préfecture pour obtention de l'arrêté préfectoral de réalisation des travaux.
- Définition des aménagements en phase projet et articulation avec la voie verte Huveaune.



Calendrier de réalisation

Etudes de conception : 2018-21

Travaux : 2021-2023

Bilan financier - chiffres clefs

Actuellement 297 habitants et 218 emplois touchés par une Q100 Cout estimatif GEMAPI entre 2,7 et 3,8M€



PAPI: 6.2



Réduction de la vulnérabilité, restauration de l'Huveaune et sa valorisation dans le secteur Heckel à Marseille

> Extrait du diagnostic et propositions d'aménagements - volet écologique





- > Des berges dégradées et anthropisées
- > Une **ripisylve** peu **développée** et beaucoup d'espèces **indésirables**
- > Rupture de la **continuité écologique** (seuil)

Aménagements envisagés :

- > Restauration des berges de l'Huveaune selon 2 scénarios :
 - Configuration actuelle : renaturation RD uniquement
 - Décalage en RG : renaturation des 2 berges
- > Reconstitution d'une ripisylve adaptée
- > Valorisation paysagère
- > Suppression du seuil

Autres projets d'aménagements portés par le SMBVH : préparation de l'année 2021

Outre les projets d'aménagement GEMAPI précédemment présentés, certains secteurs sont pressentis pour faire l'objet de travaux d'aménagements pour la valorisation du cadre de vie, la prévention des inondations et la restauration des cours d'eau, voici les projets ayant une "porte d'entrée inondation" :



des enjeux Protection vulnérables de Cuges-Les-Pins face au risque inondation par ruissellement : Etudier les solutions envisageables pour une réduction de l'aléa (travaux de gestion du ruissellement pour période de retour < 30 ans, prenant en compte les embûts). -En 2021 : AMO pour étude hydraulique et intégration des coûts.

Projet d'aménagement hydraulique du secteur pont de l'étoile à Roquevaire : Ce secteur étant l'un des premiers points de débordement de l'Huveaune, causant des inondations au niveau d'enjeux bâtis dès la décennale, il convient d'étudier le fonctionnement hydraulique globale de cette zone et les opportunités d'amélioration (recalibrage et expansion, impact des seuils présents). En 2021 : études de phase AVP.



Projet d'aménagement hydraulique de l'Huveaune entre le pont de l'échangeur Florian et le Pont de Vivaux : Le projet consiste en un recalibrage du lit de l'Huveaune et en l'utilisation des espaces non construits de part et d'autre du cours d'eau afin de faire transiter une crue trentennale sur le secteur. En 2021 : reprise des études existantes et de l'analyse foncière sur ces secteurs, suivie de la réalisation d'une étude hydraulique pour les phases conception, AVP

Point de débordement Aubagne: Le projet concerne la réalisation de travaux d'élargissement du lit de l'Huveaune au droit de 4 secteurs, situés en rive droite entre le pont Manouchian et la couverture de l'Huveaune à La Pennesur-Huveaune, afin d'en d'augmenter la capacité hydraulique jusqu'à une crue décennale. Ceci sera réalisé en jouant sur des reprofilages de berges, tout en prenant soin de ne pas élargir la zone correspondant au lit d'étiage et si possible, en génie végétal. En 2021 : étude de maitrise d'œuvre conception







Projet d'optimisation hydraulique des Aygalades, de l'Huveaune et du Merlançon : La présente action vise à une étude hydraulique globale du Merlançon, du Grand Pré, des Aygalades et de l'Huveaune afin d'en identifier les potentialités de recalibrage et d'expansion des crues. En 2021 : réalisation des études hydrauliques.



Autres projets d'aménagements portés par le SMBVH : préparation de l'année 2021

Outre les projets d'aménagement GEMAPI précédemment présentés, certains secteurs sont pressentis pour faire l'objet de travaux d'aménagement pour la valorisation du cadre de vie, la prévention des inondations et la restauration des cours d'eau, voici les projets ayant une "porte d'entrée milieux"

Préservation des sources de l'Huveaune : Participation à la définition des aménagements et à la communication à mettre en œuvre pour la protection des sources de l'Huveaune face à la forte fréquentation du site. En 2021 : participation à l'étude portée par la CAPV – Pour mémoire





Valorisation du Jarret à La Rose (Marseille): Projet de restauration du Jarret dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain dans le secteur la Rose/ Frais-Vallon porté par la Métropole AMP - En 2021: étude de faisabilité et de maitrise d'œuvre conception.

Tronçon Pugette / Mer : Participation aux études visant au retour de l'Huveaune dans son cours topographique en partenariat avec la Métropole AMP - étude de faisabilité finalisée début 2021, portée par la DEAP Métropole AMP. En 2021 : définition des suites à donner.



Valorisation des berges à Saint-Zacharie :

La commune acquière progressivement du foncier en bord l'Huveaune au niveau du centre-ville et vers l'amont et souhaite valoriser les berges – En 2021 : accompagnement de la commune sur son projet.



Renaturation de l'Huveaune au centre-ville d'Aubagne : projet d'aménagement de l'Huveaune entre la sortie de sa couverture, au niveau de l'Espace des libertés et le quartier de la Tourtelle, par la valorisation et la sécurisation des berges du cours d'eau, visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations, la revalorisation de la biodiversité et du paysage, tout en rendant les berges du fleuve plus accessibles aux modes de déplacements actifs. En 2021 : Etude d'AVP détaillée et maitrise d'œuvre sur le tronçon amont.

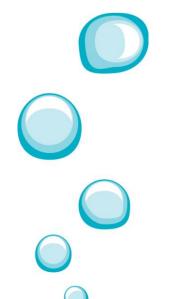


Valorisation de l'Huveaune au centre-ville d'Auriol : projet de renaturation et de valorisation de l'Huveaune au niveau du cuvelage, en lien avec la réduction du risque inondation. En 2021 : étude de faisabilité.









Amélioration de la qualité des eaux et plan déchets



Réseau de suivi de la qualité des eaux et des sédiments de l'Huveaune et ses affluents

Le réseau de suivi à mettre en place sur 2021-2023, fait suite au tout premier réseau de suivi de la qualité des eaux et des sédiments sur l'Huveaune et ses affluents. Celui-ci avait été mis en œuvre entre 2015 et 2018, dans le cadre de la première phase de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune. La mise en œuvre d'un réseau de suivi de la qualité des eaux permet de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et aux enjeux locaux, notamment la préservation des eaux de baignade de Marseille et la protection des ressources en eau.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, séparé en 2 lots.

Lot 1:

- analyse des eaux : 4 campagnes par an, une par saison,
- analyse des sédiments : une campagne annuelle sur certaines stations,
- analyses par temps de pluie : a minima une campagne en 2021-2022.
- couverture des principaux cours d'eau,
- proximité avec activités potentiellement impactantes.

Lot 2:

- analyses biologiques: 1 campagne par an sur 9 stations,
- rédaction d'un rapport d'interprétation annuel et d'une synthèse pédagogique,
- bancarisation des données auprès de l'Agence de l'eau.

Bilan 2020

- Rédaction d'une synthèse des données sur 3 ans à destination du grand public.
- Définition du protocole de suivi sur les années 2021 et 2023 en partenariat avec l'Agence de l'eau et rédaction d'un cahier des charges.
- Lancement de la procédure de marché public pour le choix des prestataires.



Perspectives 2021

Lancement des marchés du lot 1 (janvier 2021) et lot 2 (mai 2021). Réalisation de la première année de suivi :

- 4 campagnes physico-chimiques,
- 1 campagne biologique,
- rédaction du rapport annuel d'interprétation,
- transmission des données pour bancarisation

Livrable : rapport annuel d'interprétation et synthèse pédagogique

Calendrier de réalisation 2021-2023

Bilan financier - chiffres clefs 12 stations suivies 170 000€ TTC sur 2 ans – financés à 80% (Agence de l'eau et Région)

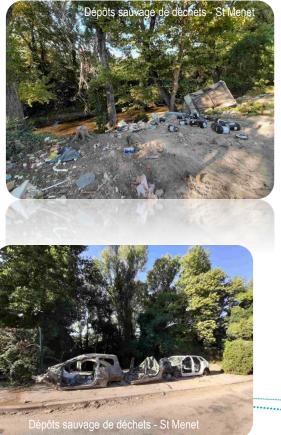


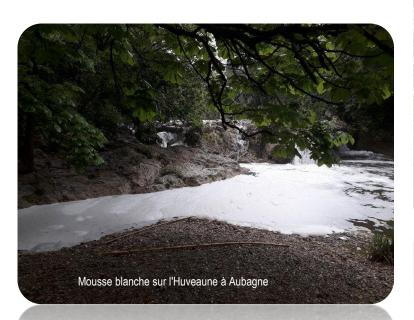


Le suivi du volet qualité par le SMBVH : opérations et pollutions

Outre le réseau de suivi et le plan déchets, le SMBVH effectue le suivi d'un certain nombre d'opérations ayant un lien avec la qualité des eaux :

- il suit les opérations visant à **l'amélioration de la qualité des eaux portées dans le Contrat de Rivière** par d'autres maitres d'ouvrage : volet assainissement, agriculture, eaux souterraines, etc.
- il centralise les informations et assure le suivi des **pollutions accidentelles** et déversement dans le cours d'eau. Un outil spécifique de signalement a été mis en place sur le site internet du SMBVH. Après signalement, le Syndicat informe les parties prenantes (services de l'Etat, OFB, commune, Métropole, Police Municipale, etc.) et suit l'évolution de la pollution et les mesures mises en place,
- il centralise les informations et assure un suivi des secteurs faisant l'objet de dépôts sauvages de déchets (cf. Également Plan déchets Huveaune).







Plan de réduction des déchets apportés aux cours d'eau du bassin versant



La présence de macro-déchets sur les berges et dans le lit des cours d'eau du bassin versant constitue un facteur important d'altération de la qualité des eaux, des milieux et du cadre de vie. Par temps de pluie, ces déchets peuvent constituer ou participer à la formation d'embâcles et avoir un impact aggravant en cas d'inondations. De plus, les déchets du bassin versant rejoignent le littoral marseillais avec les conséquences que l'on connait sur le court terme et le long terme. Même si la gestion des déchets n'entre pas dans le champ des compétences du Syndicat, le SMBVH est confronté au quotidien à cette problématique et à la complexité de sa gestion. Il a ainsi fait évoluer au fil des années sa politique à ce sujet.

Marché de ramassage des déchets volumineux, constituant un risque d'embâcles, et petits déchets (volet esthétique et qualité).

80 000 € par an.

2007

Arrêt du marché de ramassage systématique, considérant qu'il ne constitue pas une solution pérenne sans réduction à la source et sans concertation.

Sensibilisation des usagers et riverains sur les responsabilités de chacun.

2016

Elaboration d'une stratégie
macro-déchets à l'échelle du bassin
versant avec l'assistance d'un
organisme spécialisé : élaboration d'un état
des lieux sur la problématique et du plan d'actions.
Mise en place d'un outil de signalement et de suivi
des macro-déchets.

10 actions dans la stratégie.

Mise en place d'une action ciblée et curative de terrain dans le cadre d'un nettoyage sur certains secteurs spécifiques visibles du cours d'eau. 40 000 € euros par an.

30 m³ de déchets ramassés en 2020. Réponse à l'appel à projet zéro déchet plastique de la Région.

80% de subventions sur 50 000€ TTC.

2018

2020



L'opération "Huveaune propre"
pour marquer l'esprit des jeunes









2012

Réflexion sur le volet macrodéchets dans le cadre de la définition du Contrat de

Rivière et de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education et Formation pour apporter une vision sibilise globale sur la problématique. 2017

Coordination et première mise en œuvre de l'opération Huveaune Propre à l'échelle

du bassin versant:

chaque année, organisation d'une semaine de ramassage sur l'Huveaune et ses affluents visant à la sensibilisation des scolaires et du grand public sur la question des déchets.

En 2017 : 1000 participants ; 2020 : opération reportée du fait du contexte sanitaire.

2019

Intégration du plan déchets à la phase 2 de Contrat de Rivière –

Opération HP 2019:

- 30km de cours d'eau
- 2800 volontaires (62 structures)
- 76 m³ de déchets extraits.

2021

Poursuite du plan déchet : sensibilisation, Huveaune propre, ramassage, réponse à l'appel à projets Région.

Opérations citoyennes... Huveaune propre

Après quatre premières éditions réussies, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune renouvelle son engagement dans l'opération « **Huveaune Propre** ». Cette opération proposée simultanément sur l'ensemble du bassin versant de l'Huveaune, de l'amont vers l'aval, fédère avec succès les acteurs qui veulent s'impliquer pour une meilleure qualité des milieux naturels et un meilleur cadre de vie. **La mobilisation est croissante chaque année**:

- 500 participants en 2016
- 1000 en 2017
- 1500 en 2018
- 2800 pour 2019

L'opération «Huveaune Propre» a pour objectif, au-delà de la propreté immédiate et ponctuelle, d'exprimer une volonté collective de respect de l'environnement et de valorisation de ses atouts en avançant vers un changement durable de pratiques réduisant à la source le rejet de macro-déchets. Pour rappel, dès qu'il pleut, tout déchet abandonné, sur le bassin versant, hors d'un circuit de collecte classique (dans le caniveau, dans la nature, etc.) rejoint l'Huveaune et est emporté vers l'aval jusqu'à la mer Méditerranée.

Dans le cadre du Contrat de Rivière et en réponse à l'enjeu d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, le Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune soutient la mise en œuvre d'interventions citoyennes. L'opération «Huveaune Propre» fait partie de ces actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion globale, celle de la définition d'une stratégie de gestion des macro-déchets sur le territoire de l'Huveaune.



Bilan 2020

- L'opération « Huveaune Propre 2020 » a été annulée du fait de la crise sanitaire... Plus de 2000 personnes étaient toutefois inscrites et le matériel d'ores et déjà mobilisés.
- Connaissance accrue de la problématique et alimentation du plan d'actions déchets pour une réduction à la source.

Calendrier de réalisation

Evénement reporté ultérieurement





Perspectives 2021

- Organisation d'un évènement Huveaune Propre au début de l'été avec les établissements scolaires et lien avec les actions pédagogiques ISEF et le plan déchet.
- Renforcement de la sensibilisation.
- Diversification des acteurs mobilisés,
- Accompagnement au dispositif
 « Adopt'1 Spot » pour des nettoyages
 réguliers toute l'année,
- Poursuite du partenariat avec la Région Sud (charte zéro déchets, appel à projets).

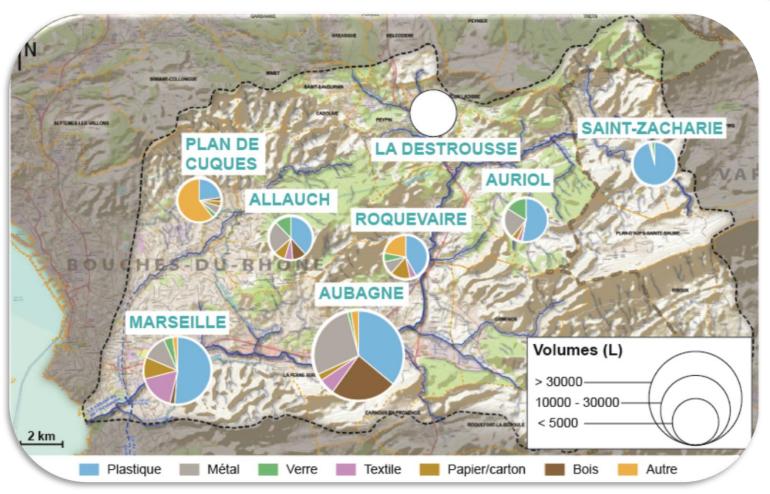
Bilan financier - chiffres clefs

Opération « Huveaune Propre 2019 » :

- 30 km de cours d'eau (8 communes),
- 2800 volontaires,
- 62 structures volontaires composées d'associations, écoles primaires, collèges, lycées, universités, collectivités, vies des quartier, entreprises et gestionnaires d'espaces naturels,
- 76 m³ de déchets extraits des berges et du lit.



Proportion des macro-classes de déchets collectés par commune et volume total





Ces données issues du ramassage 2019 permettent de donner une idée du type de déchets retrouvés dans nos cours d'eau et de leurs proportions. Ces données permettent d'élaborer des plans de gestion adaptés aux différentes cibles.

Huveaune propre : illustration en images



























Ressource en eau

La préservation de la ressource en eau constitue un volet essentiel sur le bassin versant de l'Huveaune. Il s'agit de gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau, tel que défini dans le Contrat de Rivière

Le bassin versant de l'Huveaune est un territoire sensible à la sécheresse. Le débit des cours d'eau est fortement dépendant de l'action anthropique (prélèvements, surverses, alimentation en eau potable, rejets) et ceux-ci souffrent lors des périodes estivales de fréquents assecs. De meilleures connaissances des besoins en eau pour les usagers et le milieux, ainsi que des ressources mobilisables sont donc nécessaires.

Les eaux souterraines locales sont actuellement peu sollicitées, plus de 96% des besoins en eau provenant du système Durance-Verdon. Les aquifères karstiques du territoire constituent des ressources en eau importantes peu exploitées. La diversification des ressources utilisées est ainsi un réel enjeu sur le bassin versant.

Pour mémoire, sur le bassin versant de l'Huveaune, le SDAGE classe les masses d'eau « Massifs calcaires de Sainte Baume, de l'Agnis et du Mont Aurélien » (FRDG167) et « Calcaires du Bassin du Beausset et du massif des Calanques (FRDG168) » en tant que **masses d'eau stratégiques** pour l'alimentation en eau potable et ressources d'enjeu à préserver.

Le SDAGE indique également que le bassin de l'Huveaune doit faire l'objet d'actions de préservation des équilibres quantitatifs sur tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état.



Bilan 2020

Le SMBVH a poursuivi en 2020 sa contribution aux instances réunies et aux actions menées sur ce volet. A cet effet, il a participé :

- aux 4 réunions du **comité sécheresse** (Préfecture), afin de contribuer à la concertation précédant l'élaboration des arrêté (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise),
- au travail visant à aboutir à un classement particulier de certains cours d'eau alimentant l'Huveaune naturellement toute l'année, pour encadrer leur usage en période d'étiage,
- à la gestion d'assecs,
- aux travaux de l'AGORA de la Région Sud (le SMBVH est membre de cette assemblée pour une gouvernance opérationnelle de la ressource et des aquifères), et est notamment intervenu pour un retour d'expérience lors de la Journée « eaux souterraines » à Gémenos en septembre,
- au suivi du projet Karst'Huveaune et aux autres études inscrites en phase 2 de Contrat de Rivière, en lien avec les directions concernées de la Métropole, la démarche du Parc

Le SMBVH a également développé sa vision transversale sur la gestion de la ressource en eau en lien avec la GEMAPI et la gestion par bassin versant.

Perspectives 2021

Préparation de l'engagement du « Diagnostic de l'état de la ressource en eau sur le bassin versant et orientations de gestion en vue de la réalisation d'un plan de gestion de la ressource en eau », action inscrite au Contrat de Rivière en phase 2, et portée par le SMBVH en partenariat avec la Métropole AMP.







Information, Sensibilisation, Education, Formation



Mise en œuvre de la stratégie ISEF : Information, Sensibilisation, Education, Formation



La Stratégie ISEF, construite en 2012 et en évolution constante, vise à identifier les actions d'Information, Sensibilisation, Education, Formation à mettre en œuvre afin d'accompagner les objectifs techniques portés par le SMBVH : mise en place de campagnes d'information et de communication, formation des professionnels et du grand public pour faire évoluer les pratiques, éducation des plus jeunes, etc. Des actions ISEF concrètes sont déjà portées par certains acteurs du territoire, le rôle du SMBVH est de les coordonner, les accompagner, les valoriser et les déployer.

Suite à la réalisation du bilan de première phase de Contrat de Rivière et de la stratégie, un nouveau fonctionnement a été mis en place. La concertation avec les partenaires associatifs et financiers de la stratégie ISEF ont mené à un retravail des axes stratégiques et des fiches actions. Des **outils pédagogiques** adaptés aux besoins du territoire et des publics cibles ont été réalisés :

- mallette numérique de ressources pédagogiques,
- carnet du jeune,
- outil global de présentation du bassin versant de l'Huveaune « fonctionnement et enjeux ».





Bilan 2020

- Mise en place d'un fonctionnement financier durable avec le SMBVH comme maître d'ouvrage et l'obtention de 70% de financement de l'AERMC sur l'ensemble du volet ISEF pour toute la phase 2 du Contrat de Rivière.
- Conception et impression d'un carnet du jeune support au « parcours pédagogique Huveaune » (cf. action E34).
- Mise en ligne d'une **mallette numérique** de ressources pédagogiques.
- Pilotage d'un marché d'AMO dédié.

Calendrier de réalisation

Mise en place : 2019-2020 Déploiement : 2020-2023



Perspectives 2021

- Déploiement des outils pédagogiques et du fonctionnement mis en place auprès du grand public et des élus.
- Formation des associations militantes.
- Relance des fêtes de l'Huveaune.
- Lien avec le volet ISEF du PAPI (acculturation des populations au risque inondation).
- Renforcement de la participation citoyenne dans les actions techniques du SMBVH et l'information des riverains.
- Renforcement des moyens humains consacrés à la stratégie ISEF.
- Lien avec les actions métropolitaines sur le sujet et au niveau du bassin de l'Arc : vers un échange de pratiques et une harmonisation.
- Réunion d'une commission ISEF.
- Relance d'une mission d'AMO ISEF.
- Lancement d'appels à projets Phase 2.



Parcours pédagogique Huveaune

Le parcours pédagogique Huveaune vise en la co-construction d'une **offre pédagogique** aux acteurs scolaires et extrascolaires basée sur la **formation** des enseignants et animateurs et l'intervention pour une valeur ajoutée **technique**. Il s'agit d'accompagner les acteurs de l'éducatif à parler de l'Huveaune et de ses enjeux avec les groupes qu'ils **encadrent**.

Il a été construit par le SMBVH via **l'animation** du **groupe** de **travail** « **jeunes** » (5 réunions par an et un contact très régulier avec l'Education Nationale et les associations partenaires).

Au vu de la situation sanitaire, des adaptations ont été nécessaires, avec le développement d'une proposition adaptée au regard des mesures particulières de **prévention sanitaires**.



Bilan 2020

- Signature d'une convention de partenariat entre le SMBVH et l'Education Nationale.
- Conventions de partenariat entre le SMBVH et ses partenaires associatifs : Maison Régionale de l'Eau, CPIE de la côte provençale : l'atelier bleu, Colinéo.
- Année scolaire 2019-2020 : 29 groupes accompagnés : 19 classes élémentaires, 7 classes collège, 1 classe lycée, 1 centre de loisirs, 1 équipe de médiation sociale (report au 2ème semestre 2020 du fait de la COVID-19).
- Deux sessions de formation avec les enseignants concernés.
- Année scolaire 2020-2021 : 52 groupes (32 classes élémentaires, 16 classes collège/lycée, 1 centre de loisirs, 1 équipe de médiation sociale).
- Edition du carnet du jeune et mise en ligne d'une mallette numérique.







Perspectives 2021

- Poursuite du partenariat avec l'éducation nationale.
- Adaptation de l'accompagnement en fonction du besoin de l'enseignant (démultiplier l'action en formant et autonomisant).
- Compléter la mallette numérique avec des outils pédagogiques manquants.
- Développement de l'offre pour l'extrascolaire.
- **Déploiement des outils** pédagogiques auprès d'autres publics.



Calendrier de réalisation

Mise en place : 2018-2019

Déploiement : 4 années scolaires de

2019-2023

Bilan financier - chiffres clefs

6 conventions de partenariat : 111 480 €



L'ISEF accompagne la mise en œuvre des missions GEMAPI



















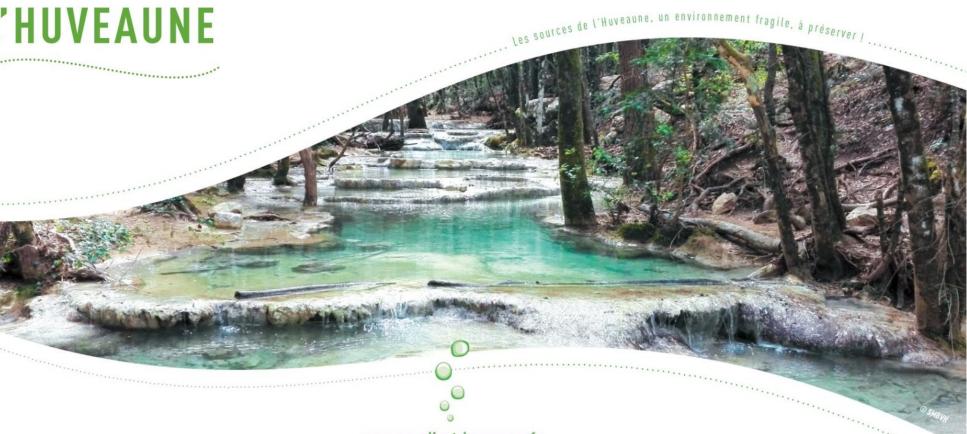




Agir ensemble

pour le bassin versant de





www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 Aubagne - Tél : 04 42 62 85 13 - mail : contact@syndicat-Huveaune.fr